



L'ASSOCIATION DU  
BARREAU CANADIEN

SYMPOSIUM DE L'ABC SUR LE  
**DROIT DE LA VIE PRIVÉE ET  
DE L'ACCÈS À L'INFORMATION**

---

28-29 OCTOBRE 2016 | OTTAWA (ON)

## VENDREDI 28 OCTOBRE 2016

8 h à 8 h 45

**INSCRIPTION ET PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL**

8 h 45 à 8 h 50

**ACCUEIL ET PRÉSENTATION**

**Co-Présidents :** **David Loukidelis, c.r.**, président, Alberta Law Enforcement Review Board  
(*Edmonton, AB*)  
**John Beardwood**, associé, Fasken Martineau s.r.l. (*Toronto, ON*)

8 h 50 à 9 h

**COMMISSAIRE À L'INFORMATION : UNE BRÈVE RÉTROSPECTIVE**

**Conférencière :**

**Suzanne Legault**, Commissaire à l'information du Canada

La Commissaire à l'information donnera le coup d'envoi au symposium avec une courte allocution soulignant les défis et les accomplissement de son mandat bien rempli qui prendra fin en juin 2017.

9 h à 10 h 45

**MISE À JOUR DE LA SITUATION INTERNATIONALE (1,75 heure)**

**Modérateur :** **Timothy Banks**, associé, Dentons Canada s.r.l. (*Toronto, ON*)

**Conférenciers(ères) :** **Elizabeth Denham**, commissaire à l'information du RU (*Londres, RU*)  
**Pablo Francisco Muñoz Díaz**, directeur général, Affaires juridiques, Institut national pour la transparence, l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (*Mexico, MX*)  
**Kai Westerwelle**, associé, TaylorWessing (*Palo Alto, CA*)  
**Jenna Karadbil**, cabinet juridique de Jenna F. Karadbil (*New York, NY*)

Cette séance lance la conférence avec un survol unique et recherché des principaux développements dans le droit de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée à l'échelle internationale en se concentrant sur les conséquences pratiques de la conformité actuelle et des nouvelles tendances.

10 h 45 à 10 h 50

**PAUSE**

10 h 50 à 12 h 15

**MISE À JOUR DE LA SITUATION PROVINCIALE – ACCÈS ET PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE (1,5 heure)**

**Modérateur :** **Lorne Randa**, Brownlee LLP. (*Edmonton, AB*)

**Conférenciers(ères) :** **Rosemary Thorne, CIPP/C**, conseillère universitaire en matière d'accès et de protection de la vie privée, Université Memorial (*St. John's, T.-N.-L.*)  
**Glenn Solomon, c.r.**, associé, JSS Barristers (*Calgary, AB*)

**Brian Beamish**, commissaire à la protection de la vie privée de l'Ontario (*Toronto, ON*)

Cette séance informera les participants et participantes des plus récents développements en matière d'accès à l'information et de protection de la vie privée à l'échelle des provinces et des territoires. Elle comprendra notamment une discussion sur les conséquences des changements législatifs en Ontario, à Terre-Neuve-et-Labrador et ailleurs. Des décisions importantes de tribunaux et de commissaires seront abordées, y compris la décision très attendue concernant l'affaire du *Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée c. l'Université de Calgary*, actuellement en instance devant la Cour suprême.

**12 h 15 à 14 h**

**DÎNER AVEC LES PRINCIPAUX CONFÉRENCIERS** (1 heure)

**« Réalisations du Canada pour soutenir la liberté sur Internet à l'échelle mondiale »**

**Conférenciers :** **Richard Arbeiter**, directeur général, Bureau des droits de la personne, des libertés et de l'inclusion, ministère des Affaires mondiales (*Ottawa, ON*)

Avec plus de trois milliards d'utilisateurs en ligne et plus d'un milliard supplémentaire attendus d'ici l'an prochain, l'Internet a transformé nos vies quotidiennes. Il favorise une croissance économique remarquable et crée des possibilités de développement social et démocratique partout au monde, mais il nous rend aussi vulnérables à des acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux qui l'exploitent de façon de plus en plus sophistiquée. Des gouvernements, des sociétés civiles, le secteur privé, la communauté technique et les utilisateurs d'Internet participent tous de plus en plus à des débats internationaux sur d'importantes questions de politiques publiques, y compris l'applicabilité du droit international en matière de cyberspace, la liberté sur l'Internet et la protection des données. Richard Arbeiter et Michael Walma parleront de ces débats et du rôle que joue le Canada dans la promotion d'un cyberspace où le droit international est respecté et où les droits de la personne et les espaces démocratiques sont protégés.

**14 h à 15 h 15**

**SÉANCES SIMULTANÉES**

**SÉANCE I : QUESTION CLÉ NO 1 EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE : Le droit à l'oubli dans le contexte canadien** (1,25 heure)

**Modérateur :** **David Fraser**, associé, McInnes Cooper (*Halifax, N.-É.*)

**Conférenciers(ères) :** **Mélanie Samson**, professeure à l'Université Laval (*Québec, QC*)  
**Elizabeth Denham**, commissaire à l'information du RU (*Londres, RU*)

La décision charnière de la Cour de justice européenne dans l'affaire *Gonzalez c. Google Espagne SA* a exercé une incidence considérable qui va au-delà de l'exploitation de Google et d'autres moteurs de recherche dans l'UE. Le débat se poursuit sur l'équilibre qui existe entre la libre expression et la protection de la vie privée, sur l'efficacité du remède accordé à *Gonzalez* et sur les conséquences mondiales de cette décision pour l'Internet. Ce panel

répondra à la question à savoir si ce « droit » pourrait surgir sous le régime du droit canadien, y compris à la lumière de ses conséquences en vertu de la *Charte* et des répercussions pratiques du droit à l'oubli au Canada.

**SÉANCE II : QUESTION CLÉ NO 1 EN MATIÈRE D'ACCÈS À L'INFORMATION : Conservation de dossiers et obligation de recueillir des données dans le secteur public – une nouvelle orientation?** (1,25 heure)

**Modératrice :** Nancy Bélanger, avocate générale, Commissariat à l'information du Canada (*Ottawa, ON*)

**Conférenciers :** David Loukidelis, c.r., président, Alberta Law Enforcement Review Board (*Edmonton, AB*)

David Goodis, commissaire adjoint, OPIC (*Toronto, ON*)

Rick Dearden, associé, Gowling WLG (*Ottawa, ON*)

Plusieurs enquêtes ont été menées au cours des dernières années à la suite d'allégations de destruction irrégulière de documents. Quelles solutions législatives ou pratiques éloquentes existe-t-il pour aborder cette question préoccupante? Les commissaires à l'information ont demandé que leur soit octroyée une fonction législative pour documenter les actions et les décisions gouvernementales. À quoi ressemblerait une telle fonction? Est-ce qu'elle ajouterait de la valeur à l'ouverture ou l'imputabilité des gouvernements? Quels seraient les défis pratiques et juridiques?

**15 h 15 à 15 h 30**

**PAUSE-RAFRAÎCHISSEMENTS**

**15 h 30 à 16 h 45**

**SÉANCES SIMULTANÉES** (1,25 heure)

**SÉANCE I : Loi canadienne antipourriel : le droit imminent de l'initiative privée et futurs défis en matière de conformité**

**Modérateur :** David Elder, avocat, Stikeman Elliott, S.E.N.C.R.L., s.r.l. (*Ottawa, ON*)

**Conférenciers :** Cristina Onosé, Association canadienne du marketing (*Toronto, ON*)

John Beardwood, associé, Fasken Martineau, S.E.N.C.R.L., s.r.l. (*Toronto, ON*)

Scott Smith, directeur, Propriété intellectuelle et politique d'innovation, La Chambre de commerce du Canada (*Ottawa, ON*)

La période de transition de trois ans de la LCAP prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet 2017, date à laquelle commencera le droit privé d'action. La dépendance aux règlements transitoires peut être risquée et le potentiel de recours collectifs requiert maintenant une préparation vigilante. Cette séance examinera les leçons que nous pouvons tirer des mesures d'application qu'ont adoptées le CRTC et le Bureau de la concurrence à ce jour. Elle examinera aussi les principaux risques et les approches relatives à la conformité qui sont requises pour faire face au droit privé d'action.

**SÉANCE II : Mise à jour en matière d'accès : À quoi ressemblera la situation au XXI<sup>e</sup> siècle?** (1,25 heure)

**Modérateur :** Murray Rankin, c.r., député (*Victoria, C.-B.*)

**Conférenciers(ères) :** Colonel (Ret.) Michel Drapeau, avocat général, Cabinet juridique Michel Drapeau (*Ottawa, ON*)  
Alasdair Roberts, professeur en affaires publiques, Truman School of Public Affairs, Université du Missouri (*Columbus, MO*)

Les technologies, les attentes du public et la résistance au changement créent un environnement tendu à une époque où les lois d'accès à l'information du Canada peinent à maintenir la cadence. Cette séance examinera un éventail de défis relatifs à l'efficacité de notre liberté en matière de lois sur l'information. Les membres du panel partageront leurs points de vue de spécialistes sur des solutions potentielles. La divulgation proactive d'information et de systèmes de données ouvertes constitue des mesures courantes, mais les membres du panel aborderont les autres aspects qui sont requis pour maintenir l'ouverture et la responsabilité de nos gouvernements au XXI<sup>e</sup> siècle.

**17 h à 18 h 30**

**RÉCEPTION DE RÉSEAUTAGE**

**SAMEDI 29 OCTOBRE**

**8 h à 8 h 30**

**PETIT DÉJEUNER CONTINENTAL**

**8 h 30 à 10 h**

**SÉANCES SIMULTANÉES**

**SÉANCE I : Droit de la vie privée et de la santé : la naissance d'un nouveau régime de protection de la vie privée** (1,5 heure)

**Modératrice :** Mary Jane Dykeman, associée, DDO Health Law (*Toronto, ON*)

**Conférenciers(ères) :** Gary Dickson, c.r., ancien commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de la Saskatchewan (*Ottawa, ON*)  
David Young, avocat principal, David Young Law (*Toronto, ON*)  
Manuela Di Re, directrice des services juridiques, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de l'Ontario (*Toronto, ON*)

Plusieurs ressorts canadiens ont déposé des projets de loi qui vont conduire à des changements importants dans leurs lois d'accès à l'information sur la santé personnelle, ou envisagent de modifier de telles lois. Par exemple, la Loi sur la protection des renseignements personnels sur la santé de l'Ontario est en cours de modification pour améliorer la notification des atteintes à la protection des données et les règlements de notification, et pour mettre en place un nouveau régime qui facilite les systèmes d'archivage électronique des données médicales. Est-ce que ces changements protégeront

réellement la vie privée des patients? Certaines provinces entament un examen de leurs lois. Que font d'autres États pour tenter de mettre en place un régime axé sur les patients en ce qui a trait aux renseignements médicaux personnels? Cette séance comparera la façon dont les provinces canadiennes modifient leurs lois et la façon dont l'Australie et le RU ont configuré et examiné leurs régimes de dossiers médicaux personnels.

## **SÉANCE II : Encodage, anonymisation et tokénisation : mise à jour (1,5 heure)**

**Modérateur :** **Howard Simkevitz**, Ontario Institute for Cancer Research (*Toronto, ON*)

**Conférenciers(ères) :** **Luk Arbuckle**, Commissariat à la vie privée du Canada (*Ottawa, ON*)  
**Michael McEvoy**, commissaire adjoint, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique (*Victoria, C.-B.*)  
**Pam Snively**, Telus

De plus en plus de renseignements personnels sont numérisés. Alors que les technologies comme le forage de données prennent de l'ampleur et deviennent plus sophistiquées, comment pouvons-nous mieux utiliser de telles données sans compromettre la protection de la vie privée? Cette importante séance mettra en évidence les avantages et restrictions des techniques et méthodes actuelles de gestion des risques.

**10 h à 10 h 15**

### **PAUSE-RAFRAÎCHISSEMENTS**

**10 h 15 à 11 h 45**

### **QUESTIONS GLOBALES – POINTS DE VUE D'ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION (1,5 heure)**

**Modérateur :** **François LeBel**, associé, Langlois Avocats (*Québec, QC*)

**Conférenciers(ères) :** **Michael McEvoy**, commissaire adjoint, Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée de la Colombie-Britannique (*Victoria, C.-B.*)  
**Patricia Kosseim**, commissaire à la protection de la vie privée du Canada (*Ottawa, ON*)  
**Jill Clayton**, commissaire à l'information et à la protection de la vie privée de l'Alberta (*Edmonton, AB*)

Les représentants des organismes de réglementation discuteront de trois questions urgentes. Est-ce que le nouveau concept de consentement valide de la LPRPDE reflète une tendance vers un type de consentement plus nuancé? Suppose-t-il simplement de nouvelles complications inutiles? Comment la notification des atteintes à la protection des données fonctionne-t-elle en pratique et quelles leçons pouvons-nous tirer de cette expérience? Quelles modifications législatives ont été apportées ou sont en instance, et quelles en sont les conséquences?

**11 h 45 à 12 h 15**

### **PLÉNIÈRE DE CLÔTURE ET RÉCAPITULATION**

**Conférencière :** **Laura W. Davison**, chef de la protection de la vie privée et de la conformité, Institut pour les sciences évaluatives cliniques  
(Toronto, ON)

**12 h 15**

**MOT DE LA FIN**

**Co-Présidents :** **David Loukidelis, c.r.**, président, Alberta Law Enforcement Review Board  
(Edmonton, AB)  
**John Beardwood**, associé, Fasken Martineau. S.E.N.C.R.L., s.r.l.  
(Toronto, ON)

**Wi-Fi fourni par :**



**THOMSON REUTERS**